



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 février 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-7-27

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDE POUR UNE ÉTUDE DE MOBILITÉ INTER EPCI

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	⋮ Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à Christophe BOISSEAU)
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. BENOIT Pascal ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	⋮ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	⋮ M. RAITO Stéphan
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard ⋮ M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	⋮ M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. TRAMUZZI René (en remplacement de R. BENVENUTO)
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël (a donné pouvoir à Mme MAERTEN)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LECORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LECORRE)
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: Mr ZMUDA Patrick (a donné pouvoir à J. FURLAN)
	: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2023D1-1-7-27

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ÉTUDE DE MOBILITÉ INTER EPCI

Par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2022, la Communauté des Communes des Deux Rives approuvait le principe de mise en œuvre d'un projet commun de mobilité avec les Communautés de Communes du Pays de Lafrançaise, de Terres de Confluences et du Pays de Serres en Quercy avec l'appui de l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn et Garonne.

Cette coopération doit permettre la réalisation d'une étude sur l'ensemble du territoire des 4 EPCI concernés.

Pour ce faire, il convient aujourd'hui de signer une convention pour un groupement de commande permettant de déléguer à la Communauté des Communes du Pays de Lafrançaise le pilotage de cette opération dont le montant est estimé à 106 666,66 € HT.

Le reste à charge pour les membres du groupement est évalué à 26 833 subventions déduites.

La participation financière de la CC2R est estimée à 8 116 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de la CC2R :

- d'approuver la signature d'une convention de groupement de commande en vue d'un projet commun de mobilité inter EPCI,
- de valider la participation financière de la CC2R d'un montant de 8 116 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget 2023, pour la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la signature d'une convention de groupement de commande en vue d'un projet commun de mobilité inter EPCI,
- de valider la participation financière de la CC2R d'un montant de 8 116 € HT,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer, tout document se rapportant à cette opération,
- d'inscrire les crédits suffisants au budget 2023, pour la réalisation de l'opération.

Fait à Valence d'Agen, le 24 février 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

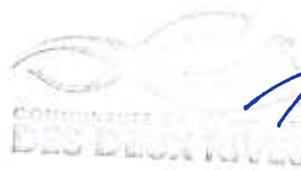
A Valence d'Agen, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

06 MARS 2023

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

06 MARS 2023

AR Préfecture

SIGNATURE CONVENTION EN VUE GROUPEMENT COMMANDE ETUDE MOBILITE INTER EPCI

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230224-2023D1_1_7_27-DE

Numéro d'acte : 2023D1_1_7_27

Date de décision : 24/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-7-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / groupements de commande)

Fichier acte : 2023D1-1-7-27 SIGNATURE CONVENTION EN VUE GROUPEMENT COMMANDE ETUDE MOBILITE INTER EPCI.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2023D1-1-7-27 Projet- Convention- Groupement de commande-Mobilité-1.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 06/03/2023 10:50:33

Date de réception de l'AR : 06/03/2023 10:55:59